

Service du renseignement de sécurité

● (1240)

Nous sommes saisis de ce projet de loi pour une excellente raison, monsieur le Président. Pendant les années 70, il est devenu bien évident que le personnel de l'organisme existant du renseignement de sécurité au Canada se livrait à trop de surveillance et commettait trop d'infractions à la loi. Nous avons découvert grâce aux travaux d'enquête de la commission McDonald qu'il existait des dossiers sur plus de 800,000 Canadiens, soit un dossier pour un Canadien sur 30, homme, femme et enfant. Je ne crois pas, monsieur le Président, qu'il existe autant d'éléments subversifs au Canada. Je ne crois pas qu'il existe autant de Canadiens qui songent même à commettre des actes subversifs. Je ne crois pas que ces Canadiens moyens représentent une menace pour la sécurité du pays. Le nombre élevé de ces dossiers nous porte plutôt à croire que l'on ne surveille pas suffisamment les services actuels du renseignement de sécurité au Canada.

Notre chef, le député d'Oshawa (M. Broadbent) a dit dans un mémoire présenté à la commission McDonald qu'il faut un mécanisme permettant d'assurer une surveillance étroite, et il a proposé la création d'un comité parlementaire regroupant des députés de tous les partis qui pourrait jouer un rôle de surveillance et d'examen et voir si notre service de sécurité sert les intérêts des Canadiens ou si, au contraire, il empiète sur les droits civiques.

Un député conservateur a dit de ce projet de loi qu'il s'intéresse de trop près aux libertés civiles des Canadiens. Le bill à l'étude empiète sur les droits fondamentaux du Canadien moyen. Nous, députés à la Chambre des communes, avons le devoir de défendre les droits des Canadiens. Il nous incombe de veiller à ce que cette mesure très importante ne soit pas automatiquement adoptée grâce à l'acquiescement muet des ministériels, qui sont évidemment plus nombreux. Ces députés ont peur de se prononcer à la Chambre.

Ce projet de loi est très important. Il met en effet en péril les libertés civiles de la plupart des Canadiens. Cela ne signifie pas pour autant qu'un agent de la GRC ou un fonctionnaire du service de sécurité va s'introduire la nuit dans leur chambre à coucher, mais qu'un fonctionnaire du service de sécurité pourrait bien consulter leur dossier sans que personne ne lui demande des comptes.

Aux États-Unis, les citoyens, ainsi que les comités représentant les deux grands partis, peuvent obtenir des renseignements au sujet des activités de leur service de sécurité. En Allemagne de l'Ouest, c'est la même chose, même si les dangers sont beaucoup plus grands du fait de la proximité d'un voisin qui ne lui veut pas nécessairement du bien. Si donc les gouvernements de ces pays veulent bien que des représentants de tous les partis surveillent les activités de leur service de sécurité, le gouvernement du Canada devrait donc lui aussi permettre à un comité de la Chambre de faire de même. Évidemment, monsieur le Président, les membres de ce comité seraient triés sur le volet. J'imagine que tous les députés ne pourraient pas en faire partie, mais seulement les meilleurs éléments de tous les partis. Le gouvernement aurait toujours le dernier mot quant aux personnes que les partis politiques proposeraient. Ce serait un comité très important, grâce auquel le gouvernement montrerait son estime envers la Chambre des communes, incitant

de cette manière les Canadiens à avoir confiance dans notre système de sécurité.

L'Association canadienne des libertés civiles a désapprouvé le projet de loi à l'étude, comme l'ont fait les procureurs généraux des gouvernements conservateurs. Il a soulevé un tollé partout au Canada.

M. McDermid: Et le procureur général du gouvernement néo-démocrate?

M. Murphy: Le procureur général de la province du Manitoba l'a aussi désapprouvé et il a été à l'avant-scène de la lutte contre les atteintes injustifiées envers les droits de la personne. C'est un avocat d'excellente réputation, un professeur de droit et un ardent défenseur des libertés civiles au Canada.

Je constate, monsieur le Président, qu'étant donné la motion de clôture je n'ai plus que quelques secondes à ma disposition. Je prie les députés des deux autres partis—nous avons certainement tous les membres de notre caucus—de bien penser à cette mesure législative. Inspirez-vous de vos propres principes pour protéger les droits des Canadiens. Faites ce que vous croyez juste pour protéger les intérêts nationaux légitimes du Canada. Nous avons certes besoin d'une protection suffisante contre la subversion et les actes de terrorisme, mais laissez-moi vous dire, monsieur le Président, que nous ne pouvons nous protéger, dans une société démocratique, que dans la mesure où la police est également surveillée. Nous ne pouvons le faire que si nous avons des garanties suffisantes en ce qui concerne les actions qui peuvent être entreprises, et qui l'ont été, il n'y a pas 80, 90 ou 100 ans, mais au cours de la dernière décennie. Lorsque ces actes illégaux, ces gestes injustifiés, se produisent, les députés de cette Chambre devraient avoir accès à tous les renseignements par le biais d'un comité de tous les partis. Ils seraient alors en mesure de renseigner le public canadien sur ces actes injustifiés. Ce comité tripartite pourrait veiller à ce que soient prises les mesures nécessaires pour s'assurer que ceux qui sont censés protéger les droits de nos concitoyens respectent et protègent effectivement les droits de ces 800,000 Canadiens.

Nous avons là un projet de loi important et j'ai l'impression que nous risquons de l'adopter sans vraiment nous préoccuper des droits des citoyens canadiens. Dans dix ans, on se demandera pourquoi les députés n'ont pas réagi lorsque le projet de loi C-9 a été adopté. On voudra savoir pourquoi ni les libéraux qui avaient la majorité à l'époque, ni les conservateurs n'ont dit mot lorsque la mesure a été adoptée à la Chambre des communes.

Le président suppléant (M. Herbert): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

● (1250)

[Français]

Le président suppléant (M. Herbert): M. Deniger, appuyé par M. Evans, propose que la . . .

[Traduction]

M. Manly: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.